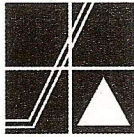




FACULTÉ DE  
**DROIT**  
SCIENCES  
ÉCONOMIQUES  
& GESTION  
D E N A N C Y

D J C E



MASTER 2 DROIT DE L'ENTREPRISE  
ET DES AFFAIRES

# I INSTITUT DE DROIT DES AFFAIRES I

## Master 2 Droit de l'Entreprise et des Affaires

### SELECTION DES ETUDIANTS pour 2010-2011

#### Epreuve écrite de **TECHNIQUES SOCIALES**

Jeudi 17 juin 2010

1. Mme Alpha a démissionné de ses fonctions de comptable le 11 mars 2010 en invoquant des raisons personnelles sans autre précision. Elle entend aujourd'hui contester cette démission car elle estime qu'elle n'aurait jamais pris cette décision si la direction avait accepté de lui payer les heures supplémentaires accomplies sur 2009 et dont elle a réclamé le paiement dans plusieurs courriers adressés à la direction. Conseillez-la sur l'argumentaire à mettre en œuvre à l'appui de sa prétention.
2. Quelles sont les conditions de validité de la clause de mobilité ?
3. Sur quel grand principe repose la représentativité syndicale depuis la loi du 20 août 2008 ?
4. Qu'entend-t-on par principe de faveur ?
5. M. Beta a été embauché le 24 novembre 2009 par contrat à durée déterminée de 5 mois afin de remplacer un responsable commercial auquel ont été confiées durant cette période des missions exceptionnelles (prospection d'un nouveau marché). Aucune proposition d'embauche sous CDI ne lui ayant été faite à l'issue de son contrat, il entend aujourd'hui introduire une instance prud'homale. Selon lui, l'objet de son contrat était illicite car le salarié remplacé n'a jamais quitté l'entreprise. Qu'en pensez-vous ?